



Philippe Follet

Maire de Courtenay

*Conseiller communautaire
de la communauté de com-
munes de la Cléry, du Betz et
de l'Ouanne (3CBO)*

*Vice-président
du CFA Est-Loiret*

*Vice-président de l'EPFLI
(Etablissement public foncier
local interdépartemental)
« Cœur de France »*

*Président
du conseil des communes
du cinémobile au sein du
CICLIC Centre-Val de Loire*

La lettre du maire

Ville de Courtenay . Mai 2021 . N°2

Une détermination sans faille depuis un an

**Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,**

Depuis le 25 mai 2020 je suis votre maire. Une première année de mandat au terme de laquelle mon désir d'agir pour améliorer votre quotidien est toujours aussi fort, tout comme l'est aussi celui de chacun des membres de l'équipe municipale que je conduis.

Naturellement, je suis conscient que beaucoup reste à faire dans un contexte financier qui exige responsabilité et anticipation et dans une situation sanitaire dominée par la Covid-19 qui nous a interdit d'organiser des réunions publiques, même s'il est vrai que mon bureau est toujours resté ouvert et que j'ai pu échanger avec beaucoup d'entre vous.

Une année, c'est l'occasion de dresser un bilan d'étape. Commençons par nos aînés pour lesquels la municipalité a veillé à mettre en place le plan canicule **et à assurer la vaccination dans les meilleurs délais.**

A la résidence autonomie, les repas sont à nouveau confectionnés sur place dans un souci de qualité et de prise en compte des appréciations de chacun.

Dans le domaine de la voirie, la réalisation la plus spectaculaire reste **la passerelle piétonne de la voie ferrée**, à proximité de l'ancienne gare. Fini les traversées hasardeuses sur les rails de chemin de fer, les mollets griffés et les chevilles tordues ! Désormais le quartier du stade n'est plus isolé du reste de la ville et **ses habitants sont enfin devenus des Curtiniens à part entière.** Pour le reste, chacun a pu le voir : des trottoirs ont été refaits et de nombreuses mesures entreront en application pour renforcer la sécurité : **vitesse limitée à 30km/h dans les rues** de la ville, à 70 km/h dans les hameaux, et sur les routes de Domats et de Chuelles. En outre, lors d'une réunion inédite en la matière, Frédéric Néraud, vice-président du conseil départemental, s'est clairement exprimé pour que le Département apporte à la municipalité son appui technique **pour une forte réduction des nuisances provoquées par le passage de poids lourds en centre-ville.**

Pour les travaux entrepris depuis un an, la municipalité a souhaité donner la priorité aux artisans locaux que je prends plaisir à citer : les entreprises de maçonnerie Crémonèse, MCI Construction, Czorny, les menuiseries Idaszek et Bonnichon, l'entreprise de peinture Benoît Goulet, l'entreprise de plomberie Del Moral, l'entreprise d'électricité Flavien Delion, l'entreprise de travaux publics Clément Raslard, les garages Renault-Coeugnez et Sicamar, les magasins de matériel de motoculture Chapus et Bourgoin.

Face au pôle culturel, l'esplanade Aristide Bruant a vu le jour et là où trônait jadis le buste du célèbre chansonnier a été inauguré le square du 19 mars 1962.

Place Honoré-Combe, **des arbres ont été plantés** et des **tables de pique-nique**, rejointes prochainement par une **table ping-pong**, ont été installées.

Pour faire des économies et être maître de ses travaux d'entretien, la municipalité a doté les services techniques de nouveaux matériels : tracteur avec épareuse et rotofaucheuse pour le fauchage des bas-côtés des routes, chargeuse et mini pelle pour les travaux de gros œuvre.

Qui osera nier que la ville est plus propre et que **les agents communaux apportent un soin particulier** au nettoyage des trottoirs et des places comme à l'entretien des espaces verts ?

Les commerçants et artisans ont également fait l'objet de **toute l'attention de la municipalité**.

Selon un vœu exprimé de longue date, **la zone bleue a été abandonnée** et la halle a été rouverte à la circulation.

Par ailleurs, compte tenu des difficultés économiques engendrées par la Covid-19, décision a été prise **d'exempter bars et restaurants de la taxe d'occupation** du domaine public.

Enfin, en matière d'urbanisme la municipalité a acquis une maison au carrefour de la rue de Joigny et de la rue Alfred-Cornu en vue de sécuriser le carrefour et **donner accès aux terrains à bâtir de la rue des Punaises**.

Entre les rues des Rosettes et des Ormes, l'achat d'un terrain et le retour à la commune d'un autre ont permis de constituer le socle

d'un futur lotissement de quarante lots.

Mais ce dont je suis particulièrement satisfait, c'est de **l'acquisition de l'hydromellerie**, l'un des rares bâtiments historiques de Courtenay, bien plus ancien que la halle. Différents projets pourront y voir le jour, mais dans un premier temps l'objectif sera d'aménager **un cheminement piétonnier entre les places Honoré-Combe et Armand-Chesneau** de façon, là encore, à réaliser l'unité du centre ville.

Propriétaire de l'ancien terrain Delamour, la municipalité s'apprête à y créer un **square végétalisé** et à aménager, en contrebas, **un parking pour les commerçants**.

Comme vous le voyez, ces différentes dépenses sont toutes des investissements **porteurs d'activité économique et de recettes fiscales supplémentaires**.

Comme mes collègues et moi l'avions promis, un an après notre installation **notre gestion demeure responsable et guidée par un vif esprit d'entreprise**.

Philippe Follet

Maire de Courtenay

